

## Prosélytisme et dissimulation chez les personnes écrouées pour des faits de nature terroriste

### Éléments de discours et mécanismes psychiques mobilisés

Hélène Bazex, Docteur en psychologie, assistante spécialisée au parquet général de la cour d'appel de Versailles

Marine Luitaud, Psychologue, Direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse

Jean-Yves Mensat, Psychologue, expert judiciaire à la cour d'appel de Limoges

L'expérience clinique auprès de personnes radicalisées condamnées pour des infractions de nature terroriste confronte parfois les professionnels à un décalage important entre des faits graves qui leur sont reprochés et l'attitude du condamné, marquée par la maîtrise de son comportement, une rhétorique particulièrement bien rodée et des mécanismes de banalisation et de minimisation. Dotées d'une intelligence relationnelle et conceptuelle certaine, ces personnes parviennent parfois à créer chez leur interlocuteur une confusion entre une compréhension pour l'idéologie soutenue et la légitimation d'une violence contre l'institution et l'État. Une recherche récente<sup>(1)</sup> indique à ce titre l'importance de travailler sur les réactions des professionnels confrontés aux personnes dites « radicalisées ».

Nos précédents travaux<sup>(2)</sup> avaient en effet mis en évidence différents profils chez des personnes détenues suivies au titre de la radicalisation. La place qu'occupe chacun d'eux au sein de la sphère djihadiste s'avère complémentaire et indissociable de celle des autres.

« Le délinquant ambitieux », plutôt jeune et impulsif, avec des antécédents judiciaires, trouve dans la radicalisation un prétexte/une voie à l'expression de sa propre violence ; la « personne vulnérable », en quête de sens existentiel, pour qui l'investissement rigoriste dans la religion revient à se substituer à des conduites de dépendance. Plusieurs équipes de recherche françaises<sup>(3)</sup> se sont penchées sur la vulnérabilité de ces jeunes que l'expérience djihadiste fascine.

Néanmoins, les auteurs de la présente publication ont également été amenés à rencontrer des personnalités beaucoup plus contrôlées et maîtrisées, comme le profil du « criminel en réseau » repéré chez des individus connus pour leurs antécédents judiciaires graves et répétés, leur connaissance de manoeuvres pour déjouer la surveillance policière, une agressivité contre investie dans une organisation criminelle au profit de la commission d'infractions crapuleuses.

Un autre profil a encore été identifié, celui du « converti prêcheur ». Plus âgé, sans antécédent judiciaire ni psychiatrique, il est à même de développer un discours prosélyte et pseudo logique, étayé par des connaissances géopolitiques et religieuses rationalisées. La spécificité de ce dernier profil de personnes, à même d'influencer les plus vulnérables de leur environnement direct, repose sur leur capacité à la dissimulation de l'engagement radical violent. Leur rôle est d'autant plus difficile à caractériser qu'elles agissent rarement elles-mêmes, mais parviennent à encourager la commission d'actes de violence chez des personnes plus influençables.

Nous souhaitons ici affiner les caractéristiques psychiques des personnes repérées comme prosélytes et dissimulant leur engagement radical afin de donner des clés de détection et d'évaluation aux professionnels en charge de leur suivi. Qui sont les recruteurs de l'État islamique ? Comment structurent-ils leur discours ? Présentent-ils des caractéristiques psychologiques spécifiques ou mobilisent-ils des stratégies particulières ? L'analyse de différentes études de cas de personnes poursuivies pour avoir encouragé le départ de candidats au djihad sur des théâtres de guerre (Syrie, Irak) nous permettra de présenter leur personnalité, mais aussi les techniques et stratégies d'influence et de dissimulation développées.

Les cas présentés sont issus d'entretiens menés dans le cadre du suivi judiciaire des personnes radicalisées placées sous main de justice. Monsieur X. et Monsieur Y. ont été mis en cause pour leur rôle dans le départ de plusieurs djihadistes français. Monsieur X. a été rencontré dans le cadre de son assignation à résidence. Monsieur Y., condamné à plusieurs années d'emprisonnement pour participation à une association de malfaiteurs en vue de la préparation d'un acte de terrorisme, a été vu dans le cadre de son suivi judiciaire. Plusieurs entretiens individuels ont été réalisés avec ces deux personnes à environ deux mois d'intervalle.

### Des motivations trans-générationnelles

Les personnes appartenant au profil décrit ont toutes rendu compte de l'implication des membres de leur famille en qualité de « résistants » dans des guerres ou guerres civiles à l'étranger. Certains ont perdu des proches, mais ne précisent pas le contexte de leur « disparition » ou de leur décès. Ils évoquent peu le retentissement psychologique de ces décès sur leur trajectoire ou leur vécu d'alors. L'absence d'émergence affective sur ces éléments ne peut que frapper le clinicien. Nous pouvons supposer la prégnance d'une « dette familiale » qui rendrait l'engagement radical solide et consistant, au point de vouloir faire perdurer le combat par-delà des générations et « transmettre » leurs croyances aux générations futures. Dans ce qu'ils représentent aux yeux des plus vulnérables, cet ancrage familial dans le djihadisme ne peut que renforcer leur légitimité. Le choix du conjoint semble également motivé par le rattachement à un réseau préexistant (épouse choisie *via* un imam ou un ami appartenant à la mouvance radicale), peut-être dans un mouvement de réparation personnelle.

Par exemple, Monsieur X., né au Moyen-Orient, est issu d'une famille impactée par les troubles politiques de ces dernières années. Il évoquera en entretien la répression subie par « tout le peuple musulman » ainsi que par ses proches qui s'engagent dans une « résistance » en lutte contre le pouvoir en place. Il décrit le caractère « arbitraire des frontières, tracées par la colonisation occidentale et qui séparent certains membres de sa famille : "je traversais la rivière qui faisait frontière et je retrouvais les miens de l'autre côté" ». Dans le cadre d'un deuxième entretien, il précise que des personnes de sa « famille sont décédées sous les bombardements ennemis ». Désigné par celle-ci pour partir en France, il renonce à poursuivre des études supérieures, devient responsable d'une association d'étudiants musulmans, fonde une communauté islamique et enseigne le salafisme. Sur son souhait de transmettre ses valeurs, « lorsqu'on [le lui] demandait », précise-t-

il, il dit avoir toujours été volontaire pour s'impliquer « dans l'éducation des jeunes ».

De son côté, Monsieur Y. est né en région parisienne et aurait vécu pendant trois ans dans un pays nord-africain. Scolarisé dans un établissement catholique en France jusqu'au lycée, il a atteint un niveau d'études supérieures. Il raconte avoir toujours vécu dans un contexte éducatif religieux : « j'ai baigné là-dedans ». Ses relations familiales apparaissent troublées, il n'entretient plus aucun contact avec son père, dont le modèle est basé sur « l'autorité et la soumission », privilégiant le dialogue avec sa mère, à laquelle il s'identifie. Il soulève leurs points communs tant en ce qui concerne leur conversion commune à la religion musulmane que leur personnalité : « elle m'a transmis une forme de pragmatisme, moi, je le suis aussi, car un bon musulman doit subir les affronts sans y résister ». Il est marié une seconde fois et éprouve un sentiment d'injustice profond au regard des obligations qui le contraignent dans sa vie familiale actuelle.

### **L'absence d'antécédent psychiatrique et judiciaire**

Les personnes rencontrées ne présentent pas de trouble grave de la personnalité. Leurs ressources psychiques semblent en effet suffisamment étayées pour contrôler une éventuelle impulsivité. Elles ne consomment pas de produit stupéfiant ni d'alcool. L'analyse de leur biographie montre aussi une absence d'antécédent judiciaire, ce qui laisse à penser soit qu'elles n'ont jamais commis ou été victimes d'acte transgressif ou de violence, soit qu'elles ont été suffisamment habiles pour contourner la vigilance policière.

La prégnance de traits de la personnalité de nature obsessionnelle est remarquée, tels que le contrôle, l'évitement, l'isolation des affects, la rationalisation (qui dissimule les motivations réelles de ses propres pensées, actions, sentiments, derrière des explications rassurantes ou complaisantes mais erronées) et des préoccupations en lien avec des thématiques de justice, d'ordre et de propreté. Ces éléments de personnalité s'articulent avec une pratique ritualisée de la religion et avec la recherche de la « pureté », souhaitée par le Coran.

Leur niveau intellectuel et la richesse de leur vocabulaire soutiennent le maniement de concepts religieux et politiques. Dotées d'une prestance charismatique, ces personnes constituent un modèle de maîtrise et de maturité (apparent) pour des personnes vulnérables à la radicalisation et en proie à une gestion entravée de leur impulsivité.

### **La rhétorique déployée sur l'idéologie radicale**

Dernière l'expression d'un sentiment d'injustice politique dont nous ne discutons pas la légitimité, se loge chez les personnes rencontrées un raisonnement qui aboutit à la légitimation de la violence. Le prosélytisme islamiste radical érige les règles « divines » au-dessus de celles de la République (port du voile intégral, mariage religieux antérieur au mariage civil, instruction des enfants à domicile par refus de la mixité scolaire). La mobilisation autour d'un sentiment d'humiliation d'une communauté du fait des discriminations vécues légitime l'acte de violence ; en découle une rationalisation (et non revendication) identitaire : « il ne faut pas s'étonner qu'on subisse des attentats après ce qu'on fait subir aux musulmans ».

Ce raisonnement s'articule parfaitement avec les discours complotistes qui soutiennent le processus de désaffiliation aux figures d'autorité, aux normes et au tissu social et affectif reconnus par la République, vers l'appropriation d'un « contre-modèle » qui inverse le rapport d'autorité (4). Nous percevons ici comment « la personne radicalisée instrumentalise cette affiliation, qu'elle revendique comme une élection divine pour asseoir un rapport de domination sur son environnement ».

Monsieur X. dira en effet considérer ses convictions religieuses comme un « engagement politique », expliquant que chez les musulmans, la religion est « spirituelle et politique » car elle guide les relations entre les hommes. Il se déclare tolérant, mais « ne supporte pas l'injustice », indiquant que la justice, telle qu'il la définit « est divine et donc objective ». Il se dit d'ailleurs prêt à mourir pour ses convictions et ses valeurs. Il précise que personne ne peut changer de conviction, « même sous la menace d'une arme ». Il se considère comme une victime du système français : « je suis un bouc-émissaire et victime de la dictature française avec mon assignation à résidence ; le peuple français est asservi, mais il ne s'en rend pas compte ». Plus largement, les musulmans subiraient l'emprise occidentale : « tous les peuples qui subissent les guerres occidentales, c'est-à-dire beaucoup les musulmans dans le monde ». Il juge la procédure qui le concerne « mesquine et absurde ».

Questionné sur sa posture religieuse, Monsieur Y. répond par ses « convictions politiques » qui paraissent « radicales alors [qu'il] ne dépasse pas les limites de la liberté d'expression et de conviction ». Il se considère comme un « résistant », exprime sa colère à l'égard des institutions françaises, dont la politique est perçue comme « colonialiste, elle dégrade les musulmans en s'ingérant dans leur religion et en leur refusant l'égalité qu'elle prétend porter en étendard autant ici qu'à l'étranger », et légitime ainsi la violence terroriste : « et c'est pour ça que nous sommes aujourd'hui frappés chez nous ». Cette légitimation de la violence s'articule avec une compréhension certaine de la procédure : « j'ai le sentiment de vivre en dictature depuis que l'exécutif a pris le pouvoir sur le judiciaire », qui fait tout de même abstraction de sa condamnation pénale. Il se déclare également contre la mixité, et illustre son propos de façon pernicieuse et rationalisée, expliquant que les femmes ne devraient pas travailler dans l'administration pénitentiaire car elles subiraient des choses « très dures au contact de la population pénale qui est parfois malveillante ; il faudrait les protéger ». Ce dernier exemple montre comment des éléments de propagande peuvent être présentés sous un angle « bénéfique ».

### **Les techniques de dissimulation en entretien**

Si la rhétorique mobilisée par les personnes présentées laisse entrevoir le principe d'une légitimation de la violence, l'attitude à l'égard des faits reprochés relève, de façon attendue étant donné le cadre judiciaire, d'une stratégie plus globale dite de « dissimulation ». Des études internationales ont décrit ces stratégies de contournement lors des entretiens judiciaires ou des interrogatoires policiers avec des personnes terroristes. Dans le manuel d'Al-Qaïda, cité par Michel Bénézech (5), il est en effet préconisé de « ne pas révéler une quelconque information, peu importe s'ils pensent qu'elle soit insignifiante, afin de ne pas ouvrir des portes qui ne pourront plus se refermer jusqu'à ce qu'ils se soient incriminés ou n'exposent l'organisation ».

Médiatisée comme une stratégie de dissimulation typique des islamistes radicaux, la *taqiya* consisterait à masquer ses convictions religieuses afin de se protéger d'éventuelles persécutions. Elle pourrait également s'apparenter à une stratégie active, dite « d'ingénierie sociale » modélisée dans des ouvrages de conseils techniques en vue de la commission d'attaques violentes (par exemple, « recruter

quelqu'un et précautions individuelles » (6). Au-delà de ces stratégies spécifiques, nous avons observé la mobilisation dans le discours des personnes rencontrées de divers indicateurs qui leur permettent de s'adapter à l'interlocuteur (magistrat, avocat, policier, clinicien perçus comme « agents stressés » potentiels) et finalement de proposer un échange contrôlé, exempt de toute aspérité, d'émotion désorganisée ou de possible angle d'attaque. Ces stratégies peuvent être rapprochées du concept de *coping*, défini comme « un ensemble d'efforts cognitifs et comportementaux destinés à maîtriser, réduire ou tolérer les exigences internes ou externes qui menacent ou dépassent les ressources d'un individu » (7). Ces stratégies volontaires et conscientes créent une riposte, un écran, permettant d'apprécier la façon dont la personne radicalisée réagit, répond, argumente et retourne les arguments des magistrats ou des policiers qui l'interrogent. Associés au sens de la formule et de l'éloquence, certains vécus sont ainsi ciblés ou au contraire éludés dans le cadre de tentatives de persuasion.

La maîtrise des affects, constatée chez certains sujets radicalisés et/ou prosélytes, leur permet de moduler les sentiments ou les actions, de cacher les émotions, avec une résistance au stress, un contrôle permanent. Ainsi, l'expression émotionnelle se trouve appauvrie par une absence d'empathie et de sentiment de culpabilité ; Monsieur X., reconnaîtra par exemple avoir accueilli chez lui des jeunes qui sont ensuite partis combattre à l'étranger, mais « [qu'il] ne se sent pas concerné, pas coupable, c'est leur décision, pas la [sienne] ».

L'analyse du discours de ces personnes a permis d'observer également une dissimulation des motivations des faits reprochés. L'un dira d'ailleurs : « il y a les faits et il y a l'intention » ; un autre affirmera : « je me suis rendu en Irak pour manifester contre les Américains » ; un autre : « je suis parti au Moyen-Orient pour m'installer avec ma famille dans un pays musulman afin de pratiquer ma religion librement ». Les personnes rencontrées peuvent reconnaître partiellement les faits, mais elles ne délivrent alors que des informations factuelles et à même de faire écran. Monsieur X., par exemple, banalise ses relations avec des personnes terroristes expliquant qu'il les a côtoyées dans le sens de « l'hospitalité » et pour des « discussions sur la religion ». Monsieur Y. raconte s'être impliqué au sein de sa mosquée de quartier en donnant des cours aux fidèles : « on peut dire que j'étais prédicateur », commente-t-il. Il explique s'être engagé dans « un projet de *hijra*, c'est-à-dire un départ vers des terres où il est possible de mieux pratiquer sa religion ». Lorsque Monsieur Y. est questionné sur le choix la destination (un pays en proie à des conflits importants), il élude, expliquant avoir suivi des cours au Moyen-Orient afin d'approfondir sa connaissance de la religion. De retour en France, il est interpellé et « apprend » que deux connaissances de la mosquée sont parties à l'étranger dans un but djihadiste.

Les deux illustrations montrent la prégnance du mécanisme de la banalisation, qui se définit comme « une reconnaissance de la vérité tout en occultant la souffrance conséquente », et soutient la mécanique d'influence. La capacité à banaliser les conséquences pour des jeunes de s'engager dans un combat à l'international, l'absence de considération pour les sacrifices entrepris et pour la souffrance des familles confrontées au départ d'un ou de plusieurs de leurs enfants sont patentes. Monsieur X. se déclare « choqué par les attentats », mais les justifie par la situation en Syrie, expliquant que « les bombardements français tuent des enfants syriens pour l'argent », et que « lorsqu'une communauté est attaquée, elle a le droit de réagir et qu'on a le droit de répliquer par la violence lorsqu'on est attaqué ». Évoquant ces jeunes partis faire le djihad en Syrie et impliqués dans des attaques terroristes commises en France, il indique qu'« ils sont partis faire la guerre contre les Américains, ils sont des soldats comme les autres ».

Cette conception permet de minimiser ou de banaliser le combat et la possession d'armes, et plus généralement le recours à la violence. Une personne rencontrée dira : « je faisais partie d'Al-Qaïda... un petit peu » ; une autre : « j'avais toujours ma kalachnikov avec moi, mais tout le monde en portait une, là-bas ». La banalisation du recours à la violence fait écho à ce que l'on connaît de la propagande de Daech qui, par le biais des réseaux sociaux, « met en scène une violence débridée et crue, qui tend à balayer tout tabou moral et rend *de facto* le spectateur complice des atrocités criminelles, ce qui contribue à sa radicalisation. Le sentiment d'appartenance se cimente autour de la transgression réitérée des freins psychologiques individuels, créant une anesthésie morale et affective. Cette forme d'hébètement donne le sentiment d'effacer toute responsabilité personnelle et la déshumanisation des victimes fait sauter l'interdit du meurtre » (8).

## La relation avec les professionnels

Le point ultime de la dissimulation chez les personnes engagées dans l'islam radical violent se décrit par un comportement adapté et en cohérence apparente avec les normes attendues d'un entretien judiciaire. Ainsi, l'opposition avec les normes et les règles partagées ne s'exprime pas comme telle et la « *taqiya* devient alors le moyen de mettre à distance la confrontation des normes, entre les figures d'autorité et les règles adoptées par la personne radicalisée » (9).

Les personnes dont nous avons présenté le discours ont toutes manifesté une attitude collaborative en entretien, respectueuse, adoucie et calme. Elles semblaient même solliciter l'empathie chez l'interlocuteur en mobilisant leur éloquence, leur plasticité et leur charisme. Lors des rencontres avec Monsieur Y., celui-ci se montrera toujours de très bon contact, coopératif en surface, parvenant aisément à éluder ou banaliser les questions qui pouvaient le mettre en difficulté. Il se positionne comme une personne intelligente, cultivée et curieuse maintenant une attitude de sachant et de pédagogue tout au long des entretiens. Monsieur X. développera quant à lui une attitude tout à fait singulière, encourageant ses interlocuteurs à approfondir « ces réflexions » dans le cadre de rencontres à venir « informelles ». Il questionnera les professionnels sur leur vie personnelle, leurs engagements, leurs points de vue personnels, inversant les rôles et sollicitant chez l'autre les registres affectif, émotionnel et personnel.

La littérature nous indique (10) qu'il est possible d'identifier une défense ou une « posture » chez un individu, à partir d'une rupture dans le discours du sujet. Parmi ces signes dans l'entretien, peuvent être notés : « l'apparition d'un affect inattendu, un changement soudain dans le ton de la voix, des changements majeurs dans le discours du sujet, un commentaire inattendu, [...] ». En effet, en conclusion d'un entretien, Monsieur X., qui était parvenu à neutraliser toute intrusion cognitive extérieure, affirmera soudainement sa maîtrise de la situation : « la liberté française permet de penser ce qu'on veut, moi par exemple, je pourrais penser beaucoup de choses de cet entretien, mais si je ne fais rien, qu'est-ce que vous pouvez me dire ? ».

Cet élément nous encourage à penser que nous devons maintenir une vigilance de tous les instants dans le cadre de ces entretiens afin de saisir ces expressions soudaines, fugaces et inattendues qui donnent des indices supplémentaires sur le positionnement psychique du justiciable.

\*\*\*

L'analyse des stratégies mobilisées par les personnes influentes du réseau de l'islamisme radical violent permet de comprendre les interactions et les moyens de manipulations utilisés pour rallier à leur cause des individus fragilisés.

Les stratégies de contournement décrites ont déjà été mises en évidence, pour partie, par la littérature internationale chez des terroristes de génération précédente : « certaines tactiques paraissent émerger régulièrement, la plupart étant en lien avec soit une forme de fermeture, soit une diversion (discuter de sujet sans rapport avec l'entretien judiciaire) ou même une forme de non-reconnaissance »<sup>[11]</sup>.

Des différents entretiens réalisés, nous retiendrons les capacités de maîtrise chez le sujet radicalisé prosélyte, le contrôle émotionnel et le lissage de tout élément lié à une « participation » et/ou « une association de malfaiteurs à visée terroriste ». Le débit, le rythme, la prosodie langagiers restent contrôlés, « la façade » relationnelle (artificielle) apparaît robuste et imperméable à toute inflexion de son interlocuteur ; toute faille éventuelle reste verrouillée, enfermée dans le fort intérieur de l'individu. Il apparaît ainsi peu aisé de découvrir ou dévoiler l'intentionnalité masquée de la personne radicalisée. Parmi les marqueurs ou indicateurs, nous pouvons notamment rappeler des points de vigilance comme le contrôle langagier, la tonalité et les contenus du discours, l'attitude collaborative en entretien, la maîtrise des affects, la rationalisation, les ruptures dans le discours.

Du point de vue de leur biographie, l'implication préalable des membres de leur famille dans l'extrémisme violent permet de supposer la profondeur de leur engagement susceptible de faire écho à des deuils ou des vécus traumatiques non élaborés.

Si l'analyse que peut produire un psychologue sur la question de l'engagement radical d'un justiciable et de ses manifestations peut révéler les germes de la justification de la violence terroriste, les perspectives que peuvent en tirer les personnels de justice restent encore à discuter et à approfondir. Dans le traitement judiciaire de la radicalisation, les juridictions sont en effet confrontées à deux cas de figure. En premier lieu, avoir à juger les actions ou les méfaits d'un individu écroué pour des faits de terrorisme permet, en toute logique, d'aborder dans le cadre d'une audience correctionnelle ou d'assises (du TGI et de la cour d'appel de Paris, exclusivement compétents) le degré de radicalisation de l'intéressé et son évolution depuis la révélation des faits. Mais il est délicat pour les juridictions de province (qui peuvent avoir à juger des délits de droit commun perpétrés par des individus par ailleurs écroués pour des faits terroristes) de verser au débat contradictoire les aspects relatifs à la radicalisation d'un individu, une évaluation actualisée de la radicalisation et du risque de violence associé étant rarement sollicitée pour ces affaires périphériques à la commission de l'infraction terroriste. Que ce soit du côté du siège ou du parquet, la prise en compte et l'analyse de la radicalisation d'un justiciable connu pour des faits de nature terroriste pourraient s'envisager soit du point de vue de la personnalité du mis en cause, soit de ses motivations ou soit des éléments de son insertion professionnelle à venir. L'hypothèse d'une dissimulation de l'engagement radical devra s'intégrer à cette analyse ; l'expérience récente d'une attaque contre trois surveillants pénitentiaires au ciseau et au rasoir par un détenu écroué (depuis déjà plusieurs années) pour des faits de terrorisme nous encourage à penser que le constat d'un désengagement du processus radical doit faire l'objet d'une analyse croisée et partagée, particulièrement fine et sur un temps suffisamment long.

Un deuxième cas de figure s'avère encore plus complexe à traiter pour les juridictions de province et concerne le cas de personnes poursuivies pour des faits de droit commun, ou même concernées par une procédure civile, mais qui, dans leur comportement démontrent une « sympathie pour la cause islamiste radicale ». Les juges aux affaires familiales<sup>[12]</sup>, par exemple, peuvent avoir à appréhender une éventuelle situation de danger pour un enfant dont les parents justifient une instruction à domicile par un refus de la mixité scolaire et des théories admises par nos références scientifiques (théorie de l'évolution de Darwin, par exemple). Des juges d'application des peines peuvent être amenés à se prononcer sur des permissions de sortir alors que le détenu (de droit commun) a manifesté une adhésion à l'islam radical dans le cadre de sa détention (le prosélytisme est contraire au règlement intérieur d'un établissement pénitentiaire mais la pratique du culte en détention est permise individuellement en cellule ou dans des temps collectifs prévus par l'administration). Ces cas peuvent questionner les professionnels de la justice par rapport à la compétence de l'action judiciaire qui doit éviter toute forme de stigmatisation par une possible confusion entre la pratique rigoriste de la religion et la participation à des actions à visées terroristes. Aussi, la justice ne peut pas agir sur le constat d'un « communautarisme » par exemple, à moins que, comme le souligne le rapport du groupe de diagnostic stratégique<sup>[13]</sup>, « on observe [...] dans des départs (en Syrie) constatés en France, des cas liés à des solidarités familiales ou territoriales [...] ». Ces appartenances semblent en effet structurer, pour certains cas, « les motivations, que l'on parte dans le cadre de la *hijra* ou plus prosaïquement, que l'on rejoigne pour combattre un frère sur place ».

Pour ces deux cas de figure, nous ne pouvons qu'encourager les professionnels de la justice, mais aussi ceux de la santé mentale, intervenant dans l'évaluation de la dangerosité (psychiatrique, criminologique ou pénitentiaire) à intégrer dans leur démarche expertale ou de suivi psycho-social les indicateurs d'une possible dissimulation, afin de proposer aux magistrats une analyse respectant le principe du contradictoire vers une prise de décision impartiale, indemne de toutes réactions idéologiques afin d'éviter toutes « sur-réactions » ou « sous-réactions » face à la menace terroriste.

## La radicalisation en chiffres

**19 745** individus recensés au Fichier de traitement des Signalements pour la Prévention de la Radicalisation à caractère Terroriste (FSPRT).

**680** adultes et plus de **500** enfants sont actuellement sur zone irako-syrienne.

**255** majeurs et **68** mineurs de retour de zone irako-syrienne au 20 février 2018.

**2600** jeunes pris en charge et **800** familles accompagnées à travers le réseau des cellules préfectorales de prévention et d'accompagnement des familles (CPRAF).

**90** associations /structures de prise en charge et d'accompagnement, partenaires des préfetures.

**1 123** détenus de droit commun identifiés comme radicalisés.

**504** détenus pour des faits de terrorisme islamiste (TIS), qui passent tous par les quartiers d'évaluation de la radicalisation (QER : Osny,

Fresnes et Fleury-Mérogis).

635 personnes suivies au titre de la radicalisation par les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) en milieu ouvert :

- 135 pour des faits de terrorisme islamiste (85 sous contrôle judiciaire et 50 condamnés en milieu ouvert) ;

- 500 pour des faits de droit commun et repérés comme radicalisés par l'administration pénitentiaire.

Source : Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation, service de presse de Matignon.

**Mots clés :**

**TERRORISME** \* Lutte contre le terrorisme \* Radicalisation \* Prosélytisme \* Profil psychologique \* Dissimulation

(1) M. Ludot, M. El Hussein, R. Radjack et M.-R. Moro, Les réactions des professionnels face à la radicalisation des jeunes. Une étude exploratoire. *Neuropsychiatrie de l'enfance et de l'adolescence*, vol. 65, Issue, 3 mai 2017.

(2) H. Bazex et J.-Y. Mensat, Qui sont les djihadistes français ? *Annales Médico-psychologiques*, vol. 174, Issue 4, mai 2016 ; H. Bazex, M. Bénézech et J.-Y. Mensat, « Le miroir de la haine ». La prise en charge pénitentiaire de la radicalisation : analyse clinique et criminologique de 112 personnes placées sous main de justice, *Annales Médico-psychologiques*, vol. 175, n° Issue 3, mars 2017.

(3) J. Rolling et G. Corduan, La radicalisation, un nouveau symptôme adolescent ?, *Neuropsychiatrie de l'enfance et de l'adolescence*, *in press, available on line*, 21 nov. 2017 ; M. Ludot, R. Radjack et M.-R. Moro, Radicalisation djihadiste et psychiatrie de l'adolescent. *Neuropsychiatrie de l'enfance et de l'adolescence*, vol. 64, n° issue 8, déc. 2016.

(4) Radicalisation islamiste et filières djihadistes : prévenir, détecter et traiter, Rapp. du groupe de diagnostic stratégique n° 3, 26<sup>e</sup> session nationale « Sécurité - justice », 2014-2015.

(5) M. Bénézech et N. Estano, À la recherche d'une âme : psychopathologie de la radicalisation et du terrorisme, *Annales médico-psychologiques*, 2016.

(6) Directives de sécurité et de sûreté pour les Moudjahidines Loups Solitaires et les petites cellules, Doc. traduit de l'anglais par les auteurs, 2010.

(7) R. Lazarus et S. Folkman, *Stress, appraisal and coping*, New York, éd. Springer, 1984.

(8) P. Gourdin, Daesh restaure le califat, *in* *diploweb*, 1<sup>er</sup> févr. 2015, *in* Radicalisation islamiste et filières djihadistes : prévenir, détecter et traiter, Rapp. du groupe de diagnostic stratégique n° 3, préc..

(9) *Op. cit.*, p. 7

(10) J. Perry, Échelles d'évaluation des mécanismes de défense, trad. J.-D. Guelfi, Coll. Pratiques, éd. Masson, 2004.

(11) I. Alison et al., *Whatever you say, say nothing : individual differences in counter interrogation tactics amongst a field of right wing AQ inspired and paramilitary terrorists*, *Pers. Individ. Differ.* 2014, 68 : 170-3.

(12) Versailles, 26 nov. 2015, n° 14/07797.

(13) *Op. cit.*, note 7.